

Le ministre du Commerce vient de parler de l'industrie de l'uranium. Je suis originaire d'une région minière. J'ai travaillé longtemps au fond de la mine et je connais donc bien certaines des opérations qu'on y effectue. On peut dire, je crois, que jamais tant d'argent n'a été distribué à si peu de sociétés que dans l'industrie de l'uranium. Les Canadiens n'ont certainement jamais songé que l'on étendrait le bénéfice de l'exonération de trois ans, accordée aux sociétés exploitant du pétrole et des ressources minéralogiques, à des exploitations comme celle des terrains uranifères du Lac Elliot. Ces sociétés ont extrait tous les minéraux de la région. Si, par exemple, la Rio Tinto avait exploité la mine Hollinger, je doute qu'elle aurait eu plus de trois semaines d'existence, alors qu'elle existe depuis 40 ans. Elle n'aurait certainement pas duré plus d'une année, en tout cas.

Je suis entièrement d'accord pour accorder ce privilège fiscal à une petite société qui, de toute manière, ne réalisera pas de très grands bénéfices. Ces sociétés-là ne coûtent jamais un sou au ministre car l'orsqu'il offre de tels encouragements, il ne doit jamais remplir ses engagements.

Toutefois, dans le cas de l'Inco, de la Falconbridge et de certaines autres compagnies minières, cette concession est une affaire d'or. Évidemment, elles ne se lanceront pas dans la production à moins de pouvoir en récolter tous les avantages. Elles louvoient sans ouvrir la mine jusqu'à l'arrivée de la période la plus avantageuse, et alors elles l'exploitent à fond de train durant trois ans. Ensuite, elles la ferment, puisque les contribuables canadiens leur ont rendu cette opération profitable.

Le ministre des Finances fait la même chose en d'autres domaines d'imposition. Cette surtaxe me semble frapper ceux qui ne sauraient y résister. Très souvent il n'y a que les sociétés qui protestent contre les hausses de cotisations. S'y joignent parfois de petites entreprises, mais rarement plus de cinq ou six. Cependant, les humbles n'ont pas ce qu'il faut pour faire le moindre embarras. Les grandes sociétés n'ont pas besoin d'un porte-parole ici, quoiqu'elles en aient beaucoup. En effet, elles sont tout à fait capables de faire elles-mêmes leurs instances. Quand certaines des grandes compagnies de ma région ne sont pas d'accord avec moi, elles viennent à Ottawa faire elles-mêmes leurs instances, et très efficacement. Elles cherchent à me rallier à leur point de vue.

Ainsi, les sociétés canadiennes ne devraient pas obtenir ce genre de concession. Leur seul but, c'est de gagner le plus d'argent possible, ce qui est peut-être normal. Cependant, les

petits contribuables devraient être mieux représentés. On a dit que les groupes disposant de revenus modiques sont les moins disposés à s'opposer à l'augmentation des impôts. Certes, le ministre des Finances ne fait guère attention à eux. Depuis dix ans que je suis ici, je demande au ministre des Finances de majorer l'abattement à la base de \$1,000, mais on n'a tenu aucun compte de cette suggestion.

Quand un mineur achète une paire de bottes de mineur, il ne peut en déduire le coût sur son revenu imposable. Le prix de ces bottes n'est pas comparable au coût de celles qu'on emploie dans d'autres industries. On peut en dire autant des autres accessoires que les mineurs doivent acheter. Cependant, les hommes d'affaires peuvent régaler leurs clients dans les restaurants coûteux et déduire le prix des repas sur leur déclaration d'impôt. Il n'y a pas très longtemps, les prix indiqués au menu d'un restaurant d'Ottawa m'ont scandalisé. Je remarquais un homme de ma connaissance, le responsable d'un rayon dans un grand magasin. Il était là, m'a-t-il dit, car l'acheteur attiré du magasin régalaient un groupe de ces gens, et porterait cela sur la note de frais. L'addition s'est certainement montée à \$400 ou à \$500. A toutes les autres tables, la situation était la même et les convives ne dépenseraient pas un sou. Autrement, pas un homme sensé n'aurait mangé là.

Nous avons accepté de faire toutes sortes de concessions à ces gens-là et à leur accorder toutes sortes d'exemptions qui leur sont profitables, mais qu'avons-nous consenti aux petits contribuables au cours des cinq dernières années? Ce sont eux qui devront payer cet impôt provisoire pendant bien des années à venir.

La majoration restera en vigueur pendant plus longtemps que le ministre semble le prévoir. La plupart d'entre nous devront payer la surtaxe; le supplément maximal sera de \$600, tandis que ceux dont les revenus sont les plus élevés ne payeront presque pas de surtaxe.

● (4.50 p.m.)

Le pays en est au point où de nombreux travailleurs, au lieu de salaires plus élevés, préféreraient des repas gratuits inscrits sur la note de frais. Nombreux sont ceux qui préféreraient que leur employeur leur fournisse une nouvelle voiture au lieu de l'argent nécessaire à son achat. Ils voudraient prendre part à la grande nouba que le ministre est en train d'offrir à ses amis.

La surtaxe ne donnera pas au gouvernement les avantages qu'en escompte le ministre. De toute façon, elle ne sera pas temporaire. Aucun gouvernement ne la rescindera